

lundi 26 août 2019

Étaient présents : Albouy P - Bardou G - Bedos D - Descouens MS - Jaffuel C - Le Bel J - Marza I - Revel M - Usache P

Procuration : Bonvalet D à Jaffuel C

Absents : Cazenave M - Guilhaumon JM - Bouille A - Martin R - Roncin D

Secrétaire de séance : Marza I

En l'absence de Monsieur Jean-Marie Guilhaumon, Maire, Monsieur Dominique Bedos 1er Adjoint préside la séance.

Vote du procès verbal du conseil municipal du 6 juin 2019

Monsieur Bedos soumet au vote le procès verbal du conseil municipal du 6 juin 2019. Le PV est voté à l'unanimité.

1 - Fixation du nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes dans le cadre d'un accord local

Monsieur Bedos indique au conseil municipal qu'il a été envisagé un accord local, fixant à 47 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté au lieu de 45 actuellement. La commune aurait 2 conseillers communautaires au lieu d'1 à présent. Cette délibération devait être votée avant le 31 août 2019, d'où l'organisation de ce conseil.

Vote : unanimité

2 - Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au conseil au 1er septembre 2019 de supprimer un poste d'adjoint technique 29h50 annualisées et de créer un poste à 30h00 annualisées, de supprimer un poste d'atsem annualisé à 31h suite au départ en retraite, de créer un poste d'adjoint d'animation 31h annualisées et de supprimer un poste d'adjoint technique 29h50 annualisées.

Monsieur Jérôme Le Bel demande si le comité technique du centre de gestion a été saisi pour les suppressions de poste. Monsieur Bedos dit que cela n'a pas été fait. Monsieur Bedos propose de se renseigner auprès du Centre de Gestion, de créer les postes et de reporter les suppressions lors d'un prochain conseil.

vote unanimité

3 - Création de 2 postes d'agent contractuel polyvalent à l'école et l'ALP

Il est proposé au conseil au 1er septembre 2019 de créer un emploi contractuel à l'alp, l'école, salles communales à 27h/35h annualisé et un poste à 20h hebdomadaires de vacances à vacances.

Monsieur Le Bel dit que les emplois contractuels sont réglementés et doivent être créés pour des motifs particuliers (maladie, besoin lié à l'activité....). Il propose de créer ces postes pour ne pas pénaliser les agents et pouvoir les rémunérer.

Vote : unanimité

4 - Renouvellement poste agent contractuel au service technique

Il est proposé au conseil de renouveler l'emploi d'agent contractuel au service technique suite à la maladie d'un agent du 1er octobre 2019 au 31 mars 2020, 35h00 hebdomadaires, rémunéré au SMIC.

Vote : unanimité

5 - Amortissements du compte 2041513 (projet d'infrastructure) : fixation de la durée

Monsieur Bedos dit au conseil qu'il convient d'amortir les dépenses effectuées au compte 2041513 : Projet d'infrastructure d'intérêt national. Il propose de fixer la durée de ces amortissements à 30 ans.

Ces dépenses comptabilisées au compte 2041513 correspond aux travaux du chemin de la Cave Coopérative effectués par la Communauté de commune pour un total de 11 061.30 €

Vote : unanimité

lundi 26 août 2019

6 - DM n° 2 au budget communal : amortissements compte 2041513

Afin d'amortir le compte 2041513, il est proposé au conseil la DM suivante :

Fonctionnement : dépenses

- compte : 6068 : Autres matières & fournitures : - 368.71 €
- compte 6811.042 : dotations aux amortissements : + 368.71 €

Investissement : recettes

- compte 10226 : taxe aménagement : - 368.71 €
- compte 28041513.040 : Projets d'infrastructures d'intérêt national : + 368.71 €

Vote : unanimité

Le Conseil est clos à 18h50.